

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/24



ID : 031-213104219-20241015-DEL2024_05_06-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 15 octobre 2024

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

9 octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE

9 octobre 2024

Étaient présents

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN,
PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, PERON, GOUSSET, CHARRON,
BERGONZAT

Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE
M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents

M. PIRIOU, Mme COUESNON,

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

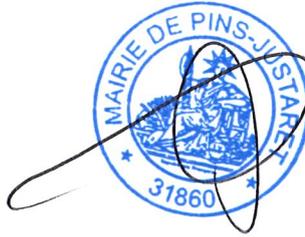
DELIBERATION N° 2024-05-06

**CD31 – Demande de Classement en Espace Naturel Sensible pour les
parcelles AD 003 et AD 040 secteur du SABLA**

Face aux enjeux environnementaux et à l'érosion de la biodiversité sur son territoire, le
Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les porteurs de projets pour la
préservation et la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les ENS de la Haute-Garonne ont été définis comme étant des sites réunissant les
caractéristiques suivantes :

- ils présentent un intérêt fort pour la biodiversité ou une fonction biologique,
- ils sont fragilisés ou menacés,



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/24



ID : 031-213104219-20241015-DEL2024_05_06-DE

- ils ont fait (ou font) l'objet de mesures de protection et/ou de gestion,
- ils sont on lieu de découverte des richesses naturelles pour la population.

Afin d'encourager l'émergence d'ENS d'initiative territoriale, le Conseil départemental a contacté et présenté le jeudi 13 juin 2024 à la commune de Pins-Justaret, la démarche de classement au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Lors de cet échange, il a été mis en évidence une véritable volonté de la Commune de gérer et préserver son patrimoine naturel.

Le dispositif de protection et de gestion des espaces naturels sensible est ouvert aux Communes haut-garonnaises, à leurs groupements, aux associations agréées au titre de la protection de l'environnement, aux fédérations départementales et aux particuliers et propriétaires privés.

Il a pour objectif de permettre aux acteurs volontaires du territoire haut-garonnais de proposer au classement ENS d'un ou plusieurs sites et de participer, activement, au maintien et à la préservation des milieux naturels, de leurs fonctionnalités et des services qu'ils rendent.

La commune doit désormais faire acte officiel de candidature, et pour cela prendre une délibération.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (25 voix pour),

AUTORISE le Maire faire acte officiel de candidature auprès du Conseil départemental pour la demande de classement en Espace Naturel Sensible des parcelles AD 003 et AD 040 dans le secteur du Sabla et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 octobre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

